



FORMATION SUPÉRIEURE



BREVET FÉDÉRAL DE CONTREMAÎTRE CONSTRUCTION

SBV
SSE
SSIC Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impresaris-Constructurs



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**

fédération vaudoise des entrepreneurs

Le contremaître construction est responsable, en qualité de généralistes, de l'exécution conforme des projets de construction qui lui sont attribués.

Dans sa fonction, il est le représentant de l'entreprise de construction sur le chantier et assure la direction du personnel, la planification de l'exécution des travaux ainsi que la communication sur le chantier avec toutes les parties concernées par les travaux afin que le projet de construction soit achevé comme planifié et dans les délais impartis.

Ce faisant, il met en œuvre les décisions de la Direction avec son équipe, conformément à la culture d'entreprise. Le contremaître construction travaille dans les secteurs du bâtiment et du génie civil et est coresponsable des nouvelles constructions, des transformations et du maintien de la valeur des anciennes constructions.

Il planifie et dirige de manière économique les processus de travail et surveille leur exécution sur le chantier. Il dirige des équipes qui changent sur le chantier et conseille les clients et les autres parties concernées pendant l'exécution du mandat.

Il garde une vue d'ensemble du projet de construction et forme le maillon central entre la mise en œuvre sur le chantier et les travaux dans les bureaux. Il coordonne la planification des interventions et aide les apprentis pendant leur formation pratique sur le chantier.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le titre de contremaître construction avec brevet fédéral.				
Conditions d'admission	<p>a) être titulaire d'un certificat fédéral de capacité de maçon, d'opérateur de sciage d'édifice ou d'un métier du champ professionnel « construction de voies de communication » ou d'une qualification au moins équivalente dans le secteur principal de la construction et justifier d'au moins cinq années d'expérience professionnelle sur des chantiers dans le secteur principal de la construction après l'obtention du CFC dont au moins deux années en qualité de cadre au moment de l'examen.</p> <p>b) être titulaire d'un autre certificat fédéral de capacité ou d'une qualification au moins équivalente et justifier d'au moins six années d'expérience professionnelle sur des chantiers dans le secteur principal de la construction après l'obtention du CFC dont au moins deux années en qualité de cadre au moment de l'examen.</p> <p>c) être titulaire d'un diplôme d'un examen professionnel, d'un examen professionnel supérieur, d'une école supérieure reconnue par la Confédération, d'une haute école spécialisée ou d'une université et justifier d'au moins deux années d'expérience professionnelle en qualité de cadre sur des chantiers dans le secteur principal de la construction au moment de l'examen.</p> <p>La priorité d'accès au cours sera donnée au candidat titulaire d'un certificat ou d'un brevet de chef d'équipe bâtiment et génie civil/construction.</p>				
Certification	Contremaître construction avec brevet fédéral.				
Frais d'inscription Frais d'examen non compris <i>Sous réserve de modification</i>	<table><tr><td>1^{er} cycle</td><td>CHF 6'925.00</td></tr><tr><td>2^{ème} cycle</td><td>CHF 6'925.00</td></tr></table> <ul style="list-style-type: none">• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i>	1 ^{er} cycle	CHF 6'925.00	2 ^{ème} cycle	CHF 6'925.00
1 ^{er} cycle	CHF 6'925.00				
2 ^{ème} cycle	CHF 6'925.00				
Aide financière	La Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Pour d'éventuelles aides complémentaires voir le site www.ecole-construction.ch ou contacter votre association professionnelle.				
Durée	La formation est répartie sur 1 an pour un total d'environ 600 périodes dispensées lors de plusieurs vendredis et samedis, ainsi que 2 blocs de 4 semaines complètes.				
Dates	<p>1^{ère} partie : de janvier à juin de chaque année</p> <p>2^{ème} partie : de septembre à décembre de chaque année</p> <p>Examens finaux organisés par la SSE en janvier de chaque année, après la fin de la 2^{ème} partie.</p>				
Délai d'inscription	1 ^{er} octobre de chaque année.				
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page.				

A. Conduite du personnel

- A1. Informer et instruire en permanence les collaborateurs et diriger des équipes changeantes
- A2. Impliquer et encadrer les apprentis de manière ciblée dans le projet de construction
- A3. Assister les collaborateurs dans les processus de formation et de formation continue
- A4. Participer au processus de recrutement
- A5. Mener des entretiens avec les collaborateurs
- A6. Vivre la culture d'entreprise et mettre en œuvre les décisions de gestion

B. Planification et élaboration de la préparation des travaux (PRÉPA) de projets de construction

- B1. Planifier des phases de construction à l'aide de plans d'exécution analogiques et numériques
- B2. Établir des concepts d'exécution
- B3. Identifier les exigences spécifiques à l'exécution des travaux et élaborer des mesures
- B4. Établir les croquis et des dessins nécessaires aux processus de gestion et de travail
- B5. Élaborer un planning
- B6. Planifier et organiser les besoins en personnel
- B7. Déterminer et organiser l'inventaire du matériel d'exploitation et les matériaux de construction

C. Communiquer avec les parties prenantes et au sein de l'équipe

- C1. Gérer le flux d'informations interne dans le processus de construction
- C2. Mener des entretiens destinés à apaiser un conflit et procéder aux interventions
- C3. Communiquer avec toutes les parties prenantes et garantir la collaboration
- C4. Conseiller et suivre les clients et les autres personnes impliquées pendant l'exécution du mandat
- C5. Entretenir les réseaux et les utiliser pour l'échange d'expériences

D. Conduite et contrôle opérationnels d'ouvrages

- D1. Garantir la mise en œuvre des directives, d'environnement et de sécurité sur le chantier
- D2. Diriger l'ouverture, l'installation et la sécurisation du chantier conformément au mandat
- D3. Surveiller les travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites
- D4. Déléguer et contrôler la réalisation de divers travaux de maçonnerie et de bétonnage
- D5. Coordonner et contrôler le déplacement d'éléments préfabriqués
- D6. Contrôler le fonctionnement de différents systèmes de rétention d'eau
- D7. Évaluer les dégâts subis par des constructions en béton et contrôler la remise en état
- D8. Coordonner et surveiller les travaux de déconstruction et de sécurisation

E. Gestion et sécurisation des données et justificatifs de chantier

- E1. Exécuter et consigner des travaux de mensuration et de piquetage à l'aide d'outils numériques
- E2. Garantir les rapports et la qualité des données pour la post-calculation
- E3. Soutenir l'actualisation des données dans les modèles numériques et en tenir compte

F. Développer les processus de travail et compétences

- F1. Réfléchir de façon entrepreneuriale durant les processus de travail
- F2. Résoudre des problèmes complexes
- F3. Approfondir et développer en permanence ses compétences techniques et de gestion
- F4. Mettre en œuvre différents changements et nouveautés au sein de l'équipe
- F5. Organiser la gestion personnelle des ressources